

**JEU-CONCOURS BOSS ORANGE**  
« Envoie toi à Miami Beach avec Boss Orange ! »

**Article 1 : Présentation de la Société organisatrice**

La société HUGO BOSS FRANCE SAS au capital de 1 800 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B450772041, et ayant son siège social au 15 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris - FRANCE, organise un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, le samedi 3 avril 2010 et le samedi 10 avril 2010 qui se tiendra au Citadium, 50/56 rue Caumartin 75009 Paris.

**Article 2 : Objet / Durée**

Le jeu-concours BOSS ORANGE est organisé à l'occasion de la promotion du Corner HUGO BOSS ORANGE au sein du Citadium.

Le samedi 3 avril 2010 et le samedi 10 avril 2010, trois hôtesse HUGO BOSS ORANGE distribueront chaque jour pendant 4 heures, à l'entrée du citadium, des cartes de jeu (billets) à venir valider sur le corner HUGO BOSS ORANGE BOSS ORANGE au rez-de-chaussée du hall d'entrée du Citadium. Ces billets permettront de gagner instantanément un cadeau HUGO BOSS ORANGE (cf. article 5) sur simple validation auprès de l'hôtesse d'accueil présente sur le corner.

Chaque participant titulaire du billet pourra également tenter sa chance à un tirage au sort qui aura lieu à partir de la semaine 15, afin de remporter le voyage aller/retour pour deux personnes à Miami (cf. article 5) offert par HUGO BOSS ORANGE.

Le samedi 3 avril 2010 et le samedi 10 avril 2010, pendant 4 heures, 4 000 billets seront distribués à l'entrée du citadium chaque jour. Il y aura 8 000 billets distribués au total.

La remise des billets pour participer au tirage au sort pourra avoir lieu jusqu'au 17 avril 2010 date de la fin du jeu concours.

**Article 3 : Conditions de participation**

Pourront participer au Jeu les personnes physiques majeures au 3 avril 2010 résidant en France métropolitaine. La participation de toute personne résidant dans les DOM TOM ou hors de France ne pourra être prise en compte.

Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de HUGO BOSS (y compris leurs familles, conjoints et descendants) et de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

**Article 4 : Modalités de participation**

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu se limite à une participation par personne.

Trois hôtesse BOSS ORANGE distribueront des billets à l'entrée du citadium :

- invitant à venir jouer à un jeu à instant gagnant sur le corner BOSS ORANGE au rez-de-chaussée du hall d'entrée du Citadium, avec un code barre à venir valider auprès de l'hôtesse sur le corner. Si le code barre est gagnant, le participant se verra remettre un cadeau BOSS ORANGE (cf. article 5 - lot 1).
- incluant un formulaire de participation à un tirage au sort, ayant lieu à partir de la semaine 15, pour gagner le voyage aller/retour pour deux personnes à Miami (cf. article 5 - lot 2).

Pour participer, il suffira de:

- Se rendre sur le corner BOSS ORANGE du citadium le samedi 3 avril 2010 ou le samedi 10 avril 2010, auprès de l'hôtesse d'accueil.
- Présenter son billet et la faire valider par l'hôtesse.
- Remplir le formulaire de participation figurant au verso de chaque billet puis le remettre à l'hôtesse.

A la fin de l'opération, l'ensemble des formulaires sera envoyé à l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS, pour qu'il effectue à partir de la semaine 15, le tirage au sort du grand gagnant.

### **Article 5 : Lots à gagner**

3 séries de lots seront à gagner pour le jeu-concours.

1<sup>ère</sup> série : Les gagnants du jeu à instant-gagnant recevront instantanément si le code barre est gagnant un (1) des trois (3) cadeaux offerts par Hugo Boss Orange (dans la limite des stocks disponibles):

- Lot A : un carnet d'une valeur T.T.C de 4,75 €\*. Il y aura 100 carnets à gagner sur l'ensemble de la période.
- Lot B : un parfum d'une valeur T.T.C de 46 €\*. Il y aura 50 parfums à gagner sur l'ensemble de la période.
- Lot C : un tee-shirt d'une valeur T.T.C de 51 €\*. Il y aura 100 tee-shirts à gagner sur l'ensemble de la période.

2<sup>e</sup> série : Le gagnant du tirage au sort gagnera 1 voyage\*\* à Miami pour 2 personnes aller/retour d'une valeur maximale T.T.C de 4 000 €\* (au départ de Paris - hors frais de transfert jusqu'à l'aéroport).

*\*Toute taxe, commission et surtaxe affectant le prix ainsi que toute autre dépense non explicitement incluse dans la description du prix listé ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Aucun échange, remboursement ou transfert de prix n'est permis, la société organisatrice se réservant toutefois le droit discrétionnaire de remplacer tout prix non disponible par un autre prix de valeur au moins égale à celle du prix original.*

*\*\* Selon les détails suivants : 9 jours / 7 nuits à Miami - hôtel 5 étoiles - sur vols directs. Séjour incluant vols, transferts, hôtel et petit déjeuner. (Valable jusqu'au 31 décembre 2010)*

### **Article 6 : Tirage au sort**

Le tirage au sort sera effectué à partir de la semaine 16 sous le contrôle de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS.

### **Article 7 : Publication des noms des gagnants**

Le gagnant au tirage au sort sera informé par courrier électronique et/ou par téléphone, dans les 15 (quinze) jours suivant le tirage au sort.

### **Article 8 : Modalités d'attribution du lot**

Le lot sera expédié au gagnant dans un délai maximum de 6 semaines à compter de l'annonce des résultats du tirage au sort, à l'adresse postale indiquée par le gagnant qui sera communiquée par courrier électronique à la société organisatrice.

Dans le cas où l'adresse serait erronée, ou dans le cas où le lot serait retourné, il n'appartient pas à la société HUGO BOSS de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant

indisponible qui ne recevra pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. Le lot sera conservé par la Société HUGO BOSS et perdu pour le gagnant sans qu'il puisse être réclamé à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra obtenir en aucun cas l'échange de son lot (contre un autre) sauf accord de la société HUGO BOSS, ni l'équivalent de celui-ci en numéraire ou toute autre contrepartie.

La Société HUGO BOSS ne sera en aucun cas tenue responsable du suivi et de l'entretien des lots, ni de leur éventuel défaut ou de leur mauvaise utilisation, ni de tout événement indépendant de son autorité, dès lors qu'ils auront été cédés aux gagnants après attribution par tirage au sort.

#### **Article 9 : Force majeure**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **Article 11 : Responsabilités**

La Société HUGO BOSS se réserve la possibilité de citer le nom et l'adresse du gagnant à des fins publi-promotionnelles sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné par celui-ci.

En acceptant de participer à cette opération, chaque participant décharge entièrement et sans condition la société organisatrice ainsi que ses agents, parents, associés, filiales, directeurs, responsables et employés, y compris l'ensemble de leurs agences publicitaires, commerciales et de sondage, de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation à l'opération ou en relation avec celle-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne la réception, l'échange, l'utilisation et le mauvais usage des prix gagnés.

La société HUGO BOSS ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

#### **Article 12 : Respect du règlement**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS et disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à : « Jeu-concours BOSS ORANGE, 15 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris - FRANCE ». Les frais d'affranchissement pourront être remboursés (au tarif lent en vigueur) en joignant un RIP ou RIB à la demande avant le 30 juin 2010 minuit.

#### **Article 13 : Litiges**

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française.

Toute difficulté, née ou à naître, liée à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu ou de son règlement sera soumise à Maître Denis, Huissier de Justice, arbitre unique, statuant en amiable compositeur. Ses sentences sont réputées sans appel.

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours de la fin du jeu à savoir le 17 avril 2010 à « Jeu-concours BOSS ORANGE, 15 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris - FRANCE », la date de la poste faisant foi.

#### **Article 14 : Loi informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.) : « Jeu-concours BOSS ORANGE, 15 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris - FRANCE».

\* \*  
\*